DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR PROFIL 50
PART C

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR PROFIL 50, Part C
Code ISIN : FR0000288045

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet : www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-20000031 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 15/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement à Vocation Générale - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Ce produit n'est pas agréé conformément à la Directive 2009/65/CE

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est double :
(i) chercher à offrir un portefeuille diversifié sur la période de placement recommandée supérieure à cinq ans à des souscripteurs qui souhaitent être partiellement exposés aux marchés d'actions, sans excéder 50 %, tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs, et
(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). L'action du gérant vise à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée supérieure à 5 ans
Le FCP est géré activement. L'indice composite suivant : 60% Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans + 20% Euro Stoxx 50 (dividendes nets réinvestis) + 20% MSCI World (dividendes nets réinvestis) est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.
Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction du portefeuille se fait en deux étapes :
1. Analyse des titres en portefeuille à l'aune de critères extra-financiers :
L'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif. Ces OPC sont gérés ou non par LBP AM : a) OPC gérés par LBP AM : pour chaque OPC qu'elle gère, LBP AM définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon son analyse, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter. L'analyse réalisée par LBP AM sur les titres en portefeuille des OPC qu'elle gère se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur une analyse décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. In fine, LBP AM reste seule juge de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. L'approche ISR des OPC gérés par LBP AM peut être de deux sortes : une approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion) et une deuxième approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR, le portefeuille des OPC labélisés gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net ; b) OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion : des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, LBP AM privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie ; c) OPC non labellisés : le FCP pourra également investir dans la limite de 10 % de son actif net dans des OPCVM et FIA non labélisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.
2. Sur la base de l'Univers d'Analyse, LBP AM sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières :
Sur la base de l'Univers d'Analyse défini pour le FCP, le processus d'investissement fait appel à : (i) la recherche de performance par des stratégies entre les marchés (à savoir, décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés, le recours à des modèles d'évaluation des marchés pouvant conduire à privilégier certaines marchés ou secteurs qui apparaissent comme sous-évalués et l'analyse des flux et la détection des phénomènes techniques de sur-achat ou de sur-vente pouvant conduire à prendre des positions opportunistes sur certaines marchés ou secteurs) et (ii) la recherche de performance, au sein des marchés, par la sélection des valeurs est mise en œuvre, soit par l'intermédiaire d'OPCVM ou fonds d'investissement dans lesquels le FCP est investi, soit par l'investissement en direct du FCP dans les valeurs. L'exposition actions du FCP ne peut excéder 50 % de l'actif net. Afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut avoir recours à des fonds spécialisés sur des classes d'actifs (y compris l'immobilier, les obligations à haut rendement ou convertibles et le capital-risque), des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion, ainsi qu'à des fonds d'investissement alternatifs.
En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP.
Le FCP peut investir la totalité de son actif en parts ou actions d'OPCVM et de fonds d'investissement de droit européen et étranger. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, 10% de ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
En fonction des stratégies d'investissement, ou dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le gérant du FCP peut investir dans la limite de 10 % de l'actif net dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, hors euro. Ces titres de créance peuvent relever de la catégorie « Investment Grade » (titres ayant une notation minimale BBB-/Baa3) ou de la catégorie « High Yield » (titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 et dits « à caractère spéculatif ») en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus ; ils peuvent également ne pas être notés.
Selon la même méthodologie, le FCP peut également détenir, dans la limite de 10% de l'actif net, des titres "non Investment Grade" (dits "à

caractère spéculatif") correspondant à une notation inférieure à BBB-/Baa3. Les titres à caractère spéculatif sont autorisés à l'investissement directement et/ou indirectement, et en cas de dégradation post-investissement. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés et les titres à caractère spéculatif ne dépasseront pas au global 10% de l'actif net du FCP.
Le FCP peut également être investi en actions, dans la limite de 10 % de l'actif net.
Le FCP peut recourir, dans la limite d'une fois l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques sur actions, indices, change et taux, pour poursuivre son objectif de gestion. Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.
Le FCP est plus particulièrement destiné à servir de support d'unités de comptes des contrats d'assurance-vie proposés par La Banque Postale.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque entre faible et moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de liquidité
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 571 €	4 962 €
	Rendement annuel moyen	-14,29%	-13,08%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 871 €	9 280 €
	Rendement annuel moyen	-11,29%	-1,48%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 213 €	11 231 €
	Rendement annuel moyen	2,13%	2,35%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	11 679 €	12 170 €
	Rendement annuel moyen	16,79%	4,01%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 29/12/2021 et 29/09/2023 pour le scénario défavorable
- 27/12/2013 et 28/12/2018 pour le scénario intermédiaire
- 29/06/2016 et 29/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	224 €	1 316 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,24%	2,29% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,6% avant déduction des coûts et de 2,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 2,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,17% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	217 €
Coûts de transaction	0,07% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LBP AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LBP AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
- ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr0000288045.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.